



Rapport de la Commission Locale de Développement Rural¹

2022

¹ Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	7 juillet 2000 + 21 décembre 2016
Approbation du PCDR par le Conseil communal	23 février 2007
Présentation en CRAT	10 mai 2007
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	13 septembre 2007
Durée de validité du PCDR	10 ans
Convention en cours :	Fiche-projet 1.1 – 1.4

2. Les réunions de la CLDR en 2022

En 2022, deux CLDR ont pu se réunir au mois de février ainsi qu'au mois de juin (les PV sont annexés à ce rapport).

CLDR plénière du 2 février 2022

Lors de la première réunion de la CLDR en 2022, les membres ont été invités à valider le PV de la dernière CLDR (20 décembre 2021) ainsi que l'ensemble des fiches-projets qu'ils ont dû ensuite répartir en lots (1, 2 et 3). Les agents de développement ont également présenté, pour approbation, les défis et objectifs de développement réactualisés. Lors de cette CLDR, il a également été proposé d'ajouter une nouvelle fiche-projet relative au village de Florzé et à sa convivialité.

CLDR plénière du 22 juin 2022

Lors de la seconde réunion de la CLDR en 2022, les membres de la CLDR ont pu prioriser les différentes fiches-projets au sein même des lots 1, 2 et 3.

3. Initiatives de la CLDR

La CLDR s'est réunie deux fois durant l'année 2022, afin que les membres prennent des décisions importantes quant à la nature à donner aux fiches-projets reprises dans le PCDR.

4. Etat d'avancement des projets en convention

Concernant la **seconde phase de la fiche-projet 1.1 « Revalorisation du centre de Louveigné » (1ère convention)**, qui concerne les travaux à réaliser en collaboration avec le SPW Routes et Bâtiments. Il avait été convenu avec M. J.-F. COLLIN lors du comité d'accompagnement du 11 décembre 2018, d'organiser par la suite une réunion de concertation entre la Commune, le GREOVA, le SPW Routes et Bâtiments et le DR. La situation est restée inchangée en 2022, jusqu'en fin d'année où la Commune a décidé de poursuivre cette convention.

Concernant la **fiche-projet 1.4 « Aménagement convivial du centre de Damré en y intégrant le prolongement du Chemin de Fer de Sprimont » (3ème demande de convention)**, lors du comité d'accompagnement du mardi 19 juin 2018, et malgré la signature d'une convention-exécution entre

la Commune et le SPW en juillet 2017, la Commune n'avait toujours pas reçu l'accord du CGT quant à la prise en charge financière des aménagements liés aux voies ferrées. La Commune a repris contact avec le CGT en 2021 pour solliciter une réunion qui s'est tenue en janvier 2022. En cette fin d'année 2022, il est désormais certain que le CGT n'honorera pas son subside, ce qui rend la concrétisation de ce projet irréalisable (du moins dans sa première version). Le Développement rural a cependant émis la possibilité de revoir avec la Commune comment la subvention promise par le DR pourrait encore être utilisée en ce lieu. Après discussions en interne, la Commune souhaite abandonner cette convention.

5. Perspectives pour 2023

Durant le premier semestre de 2023, la Commune procédera à la désignation d'un bureau d'études pour les pré-études nécessaires aux fiches-projets du lot 1. Une nouvelle CLDR sera alors organisée afin de tenir ses membres informés de la suite du processus et finaliser ainsi le PCDR dans les plus brefs délais.

Concernant la **seconde phase de la fiche-projet 1.1 « Revalorisation du centre de Louveigné » (1ère convention)**, la Commune a relancé le SPW Mobilité et Infrastructures et attend un retour de cette dernière afin de lancer un marché conjoint et de réaliser une nouvelle étude du réaménagement de la rue du Pérréon.

Concernant la **fiche-projet 1.4 « Aménagement convivial du centre de Damré en y intégrant le prolongement du Chemin de Fer de Sprimont » (3ème demande de convention)**, la convention étant abandonnée, il est prévu d'insérer une nouvelle fiche-projet pour le village de Damré dans le nouveau PCDR. Ce sera ainsi l'occasion de prévoir un projet plus actuel, moins ambitieux et plus en conformité avec les attentes du CGT. Un dossier officiel sera bientôt complété par la Commune, à cet effet.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE SPRIMONT

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**PV de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
Le 02 février 2022 à 20h00 (AC Sprimont – 20h)**

Membres de la CLDR : présents (P), absents (A), excusés (E) ou donnée incomplète (X)

Président			
P	Luc DELVAUX	A	Pascale UMMELS
Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Luc BOZET	A	Emmanuel GATHY
P	Laure MALHERBE	P	Daniel COLIENNE
X	Hubert BROERS	A	Michel BEAUFAYS
Citoyens membres			
Effectifs		Suppléants	
A	Claude ANCION	P	Bruno KHUAT DUY
A	Dimitri BAILLIEN	A	Yvon CROSSET
A	Nicolas CAHAY	A	Pierre DYKMANS
P	Alfred DEBARSY	A	Marie-Françoise JACOT
P	Christiane DELMAL	P	Sylvie VERPOORTEN
A	Raphaël DEPOSSON	A	Patrick BROCHARD
A	Anne DUMOULIN	P	Alain HENRY de HASSONVILLE
A	Julie BOUCHAT	A	Yvette SEPULCHRE
A	Sylvie HILGERS	P	Pierre DUCHATELET
A	Christine JAMINON	A	Philippe UBAGHS
A	Willy LEGROS	A	Marc DUCHENE
A	Alphonse PIQUERAY	P	Didier THONON
Employée administrative référent PCDR			
P	Lola DEMBLON		
Agents PCDR du GREOVA			
P	Alix EVRARD		

Ordre du jour :

1. Introduction par M. DELVAUX, Président de la CLDR et Bourgmestre
2. Approbation du procès-verbal des dernières réunions de la CLDR (24/02/2021 et 20/12/2022)
3. Lecture et approbation des défis et objectifs de développement actualisés
4. Priorisation des fiches-projets en lots 1,2 et 3.
5. Proposition d'ajout d'une nouvelle fiche-projet relative à Florzé et à la convivialité
6. Divers : Point sur le projet de plaine de jeux à Dolembreux

Déroulement de la réunion

1. Introduction par M. DELVAUX, Président de la CLDR et Bourgmestre

M. DELVAUX ouvre la réunion et salue les quelques membres présents. Il s'agit aujourd'hui de la CLDR *bis* de celle qui s'est tenue le 20 décembre 2021, à savoir que le *quorum* n'était pas atteint lors de cette dernière et qu'aucune décision de la CLDR relative à l'OJ n'avait donc pu être ratifiée. Bien que le nombre de 12 membres - requis pour l'atteinte du *quorum* (hors mandataires communaux) - ne soit à nouveau pas atteint ce jour, les décisions relatives à notre OJ pourront cependant cette fois être ratifiées (comme le stipule le ROI de la CLDR). Tous les membres de la CLDR ont en outre été invités à prendre connaissance (par courriel) des détails et documents présentés lors de la séance du 20 décembre dernier, ainsi que du PV y relatif, dont la validation fera d'ailleurs l'objet du point suivant.

2. Approbation des procès-verbaux des dernières réunions de la CLDR (24/02/2021 et 20/12/2021)

Le PV du 24 février 2021 est approuvé à l'unanimité ; quant à celui du 20 décembre 2021, il est également validé à l'unanimité par tous les membres présents après les remarques et questions y relatives suivantes :

- M. KHUAT DUY souhaite commenter, au point 3 page 4 (ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Pallier le manque de liaisons douces et les chaînons manquants identifiés afin d'améliorer le réseau cyclable et de renforcer le maillage entre els villages et vers les communes voisines), la phrase suivante : « *Compter sur les sentiers vicinaux utiles pour la création de liaisons douces utiles, et non sur l'aménagement sécurisé des routes communales et régionales en faveur des usagers doux, ne semble pas être une solution pour tous. En cause : on ne trouve sur leur long aucun service ni commerce* ». En effet, il lui semble que la création de sentiers à la fois utiles (comprendons « faisant lien entre deux lieux de vie ») et de promenade serait tout aussi opportune via ce PCDR. Il s'étonne d'ailleurs que la fiche ne soit pas plus précise et omette encore de citer d'autres créations opportunes de liaisons douces sur le territoire. M. DELVAUX lui répond que la Commune a choisi de ne pas attendre la future approbation du PCDR par la Région wallonne pour se montrer réactive et proactive en la matière. En effet, de nombreux appels à projets sont proposés chaque année par diverses autorités compétentes (SPW Mobilité, Liège Europe Métropole, WaCy, etc.), et la Commune ne manque pas d'y répondre. Récemment par exemple, elle s'est vue allouer par WaCy une somme de 300 000 € qui va lui permettre de sensibiliser le trafic à la présence des cyclistes en évitant au maximum les routes régionales et d'amorcer le développement d'un réseau de mobilité complet sur le territoire. LEM projette également de poursuivre les premiers aménagements (jamais terminés) jadis amorcés par le SPW sur l'assiette du RAVeL (depuis le carrefour de la *Haie des Chènes* jusqu'au 1^{er} rond-point de Dolembreux). La fin de ce tracé consisterait à rejoindre le *Trixhe Nollet* pour revenir vers le village de Dolembreux. Enfin, M.

DELVAUX évoque l'importance du *Réseau provincial à points-nœuds* dont la concrétisation fait actuellement l'objet d'un travail accru de la Province. Mme EVRARD rajoute que si la fiche ici concernée propose actuellement un intitulé très global, c'est parce qu'il s'agit d'une stratégie d'*Opération de Développement Rural* : en effet, ratisser assez large aujourd'hui (dans le dossier PCDR à présenter à la Rw) donnera encore l'occasion à la Commune, dans les prochaines années lorsqu'elle souhaitera activer cette fiche-projet, de la réactualiser selon un périmètre beaucoup plus précis. Cette possibilité de réadaptation ne serait plus possible si la fiche-projet initiale présentait en engagement trop détaillé. Pour rappel chaque fiche-projet n'a droit qu'à une seule activation au cours des 10 années du PCDR validé (après présentation au *Pôle d'Aménagement du Territoire*). M. DELVAUX rajoute que les demandes envers la Commune sont constantes pour rouvrir des sentiers devenus problématiques, et tant pour relier des centres de services que pour le plaisir d'une balade. A cet effet il cite la récente réouverture du sentier vicinal 35 (liaison Banneux-Louveigné). Enfin, concernant sa proposition de présenter cette fiche-projet en lot 1, Mme EVRARD répond à M. KHUAT DUY qu'il ne sera pas possible pour un bureau d'études de présenter des plans et estimatifs budgétaires d'une fiche aussi vaste (le périmètre qui sera concerné par ce type d'aménagement dans le futur n'étant pas encore déterminé pour raison stratégique). Or ces plans et estimatifs sont exigés pour toute fiche-projet du lot 1.

- M. KHUAT DUY demande également pourquoi le projet actuellement discuté entre les habitants de Dolembreux et la Commune relatif à la création d'une plaine de jeux à Dolembreux ne se trouve pas cité, au même titre que la *place de Chanxhe* ou que la *place du Vieux bac* à Sprimont, dans la fiche-projet reprise au point 17, page 14 du PV (*ENTITE, Redynamiser les villages pour y créer un/des espace(s) de convivialité avec aménagements en faveur du lien social*). Bien que cette fiche-projet, dont l'intitulé est, tout comme pour le précédent point abordé, volontairement globalisé sur toute l'entité pour les mêmes raisons stratégiques (pouvoir répondre dans le futur, par une re-précision du périmètre concerné, à une opportunité qui n'est peut-être pas encore existante), la différence avec les autres places citées réside ici dans le fait qu'il n'existe pas de terrain communal disponible à cet effet à Dolembreux. Or, le DR n'est autorisé à subsidier que des propriétés communales. M. DELVAUX poursuit en précisant encore deux points à ce sujet : tout d'abord il existe bien des terrains communaux à Dolembreux, mais ceux-ci sont sectorisés comme « agricoles » ; ensuite, certains voisins ont déjà adressé des remarques laissant comprendre à la Commune que, bien qu'ils soient favorables à la création d'une plaine de jeux à Dolembreux, ils ne la souhaitent tout de même pas « juste à côté » de chez eux par crainte de nuisances. Difficile donc de se positionner faute de vrai consensus citoyen majoré d'une indisponibilité cadastrale à proximité du cimetière et de l'église. Sur ces dires, M. KHUAT DUY propose une alternative à travailler dès aujourd'hui dans le cadre du lot 0 : la zone ZACC (*Zone d'Aménagement Communal Concerté*) et le prolongement à l'arrière de la *salle A. Devahive*. Bien que la proposition soit entendue, M. DELVAUX précise que la création d'une plaine de jeux n'est pas un acte si facile et anodin qu'autrefois ; en effet les normes de sécurité sont devenues particulièrement exigeantes, en matière de revêtement de sol par exemple, et les frais de création d'une telle zone s'en trouvent souvent très élevés, peut-être trop pour une fiche-projet du lot 0, càd n'escomptant pas une subside régional du DR ou encore d'*Infrasports* (dont les interventions, précisons-le, se raréfient dû à des nouvelles exigences) pour sa concrétisation. M. DELVAUX clôt ce point en expliquant en effet qu'*Infrasports* se focalise

désormais davantage sur des plaines de jeux supra-communales, impliquant dès lors une fréquentation bien plus importante que celle souhaitée par les riverains à Dolembreux.

3. Lecture et approbation des défis et objectifs de développement actualisés

Tous les membres valident la réactualisation des défis et objectifs de développement (partie IV du PCDR) à l'unanimité.

4. Priorisation des fiches-projets en lots 1,2 et 3

Afin de ne pas lire, comme lors de la réunion CLDR précédente du 20 décembre dernier, le détail des 17 fiches-projets à classer ce jour dans les trois lots distincts du PCDR, ces dernières ont été données à lire par tous les membres au préalable via un fichier joint au courriel de convocation de cette présente CLDR.

Mme EVRARD propose à tous les membres le classement stratégique suivant (déterminé avec la Commune), qu'il leur est évidemment loisible de commenter (notons qu'aucune hiérarchie n'est par contre encore déterminée au sein de chaque lot ; ce point devant encore faire l'objet d'une future CLDR) :

Sont proposées puis validées par tous en lot 1 :

Fiches-projets d'envergure, espérées réalisables endéans les 3 premières années du PCDR validé (donc après validation du PCDR par le Gouvernement wallon), nécessitant pour leur concrétisation des subsides du Développement rural (subside maximal de 680 000 €). Développées en 11 points, et devant présenter obligatoirement des pré-plans et pré-estimatifs budgétaires, généralement mis au point par un bureau d'études. Notons que le Développement rural se montre généralement souple lorsqu'un projet du lot 2 ou 3 est susceptible, pour une raison légitime et justifiable, d'être concrétisé avant un projet du lot 1.

- **BANNEUX, Rénover énergétiquement la Maison des Jeunes et aménager des infrastructures conviviales à l'arrière du bâtiment**
Pourquoi ? Projet de grande envergure (subside maximal DR possible de 680 000 €) + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade
- **SENDROGNE, Créer une zone de convivialité au cœur du village**
Pourquoi ? Projet de grande envergure déjà travaillé avec la Commune et les citoyens + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires déjà amorcés par un Bureau d'études
- **GOMZE-ANDOUMONT, Créer une zone de convivialité à proximité de la salle de village du Tilleul**
Pourquoi ? Projet de grande envergure (subside maximal DR possible de 300 à 400 000 €) + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade
- **FLORZE, Remplacer l'actuelle salle de village la Renaissance par un véritable espace convivial à destination de tous les citoyens**
Pourquoi ? Projet d'envergure moyenne, mais cas urgent et localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade
⇒ M. DELVAUX réexplique que de nouvelles percées ont été réalisées par des professionnels et que la vétusté de ce bâtiment est encore plus attestée qu'en date du 20 décembre 2021. Beaucoup de boiseries humides sont en effet en train de moisir. Il rappelle que rénover ce bâtiment serait un chantier qui coûterait au final bien plus cher

que le rebâtir, mais que le rebâtir serait aussi particulièrement onéreux. D'où l'idée de le remplacer par l'espace couvert proposé dans cette fiche-projet. Afin de sensibiliser les membres à la dangerosité que pourrait présenter aujourd'hui ce bâtiment vétuste, qui ne répond plus aux normes exigées des pompiers, M. DELVAUX cite les malheureux exemples des récents incendies du *château de Presseux* (privé) et de la *salle Saint-Martin* (publique, touchée par les flammes de l'incendie né dans les appartements à proximité). Cette nouvelle priorité communale est donc avant tout celle d'un gestionnaire en bon père de famille : on ne peut en effet plus se permettre de la louer. L'exemple de la *halle* existante de *Deigné* est cité comme à suivre ; à cela M. DELVAUX réprecise que la configuration des lieux n'est pas la même : à Florzé, on ne bénéficie en effet d'aucun recul par rapport à la route.

Sont proposées puis validées par tous en lot 2 :

Fiches-projets espérées réalisables endéans les 6 premières années du PCDR validé (donc après validation du PCDR par le Gouvernement wallon), nécessitant pour leur concrétisation des subsides du Développement rural. Simplifiées en 10 points² et ne devant pas présenter de pré-plans ni de pré-estimatifs budgétaires. Notons que le Développement rural se montre généralement souple lorsqu'un projet du lot 2 est susceptible, pour une raison légitime et justifiable, d'être concrétisé avant un projet du lot 1.

- **BANNEUX, Créer à proximité d'une zone conviviale et intergénérationnelle un espace sportif extérieur et une piste d'initiation à l'athlétisme destinés aux enfants**

Pourquoi ? Projet d'envergure moyenne dont la concrétisation incomberait majoritairement à *Infrasports* (part du DR = petite partie du projet, donc petit subside)

⇒ M. DUCHATELET invite la Commune à se demander si cette nouvelle zone conviviale, tout comme les autres envisagées dans ce PCDR, pourra bénéficier d'un entretien suffisant par les services communaux, car il trouve que certaines ont déjà tendance à tomber en désuétude. M. DELVAUX entend la remarque et répond qu'au regard des infrastructures alentours qui deviennent vétustes, de nombreux jeunes seraient intéressés de pouvoir bénéficier d'activités sportives au sein de ce nouvel espace. Le point est à nouveau fait concernant un subside d'*Infrasports* auquel il ne faut pas trop s'attendre : cette autorité subsidiaire se focalise en effet et alloue désormais ses subsides davantage aux projets liés à des *Agoraspaces*, des piscines ou encore des halls omnisports supra-communaux (ce qui n'empêche néanmoins pas une demande de quote-part communale de plus en plus lourde, peu de projets permettant des partenariats d'occupation sans impliquer des partenariats financiers !).

- **ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, Pallier le manque de liaisons douces et les chaînons manquants identifiés afin d'améliorer le réseau cyclable et de renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines**

Pourquoi ? Projet transcommunal d'envergure à mener parallèlement avec d'autres communes limitrophes où une ODR est aussi en amorce (pas encore d'échanges)

⇒ Les débats relatifs à cette fiche-projet sont les mêmes que ceux exposés *supra* au point 2. de ce PV.

- **BANNEUX, Doter le lieu de pèlerinage historique et emblématique d'un véritable musée du sanctuaire marial et de nouveaux espaces citoyens et socioculturels**

Pourquoi ? Projet de moyenne à grande envergure, mais dont la zone vient déjà de bénéficier de nouveaux aménagements récemment

- **ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Créer une halle polyvalente afin d'y accueillir, entre autres, un commerce partagé en faveur du circuit-court**

² Points 1 à 7 et 9.

Pourquoi ? Projet de moyenne à grande envergure mais encore non localisé : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade + Projet transcommunal à mener parallèlement avec d'autres communes limitrophes où une ODR est aussi en amorce (pas encore d'échanges)

- **SPRIMONT, Créer une zone conviviale à l'arrière du Foyer culturel afin de rassembler les citoyens et d'y amener de la biodiversité**

Pourquoi ? Projet d'envergure moyenne

- **LOUVEIGNE, Aménager partiellement la place des Combattants afin d'y amener de la convivialité**

Pourquoi ? Projet d'envergure moyenne car petit espace à aménager

- **TULTAY, Rénover le parcours vitae et y aménager un espace convivial**

Pourquoi ? Projet d'envergure moyenne incombant en partie à *Infrasports* (part du DR = petite partie du projet, donc petit subsidie)

- **DAMRÉ, Aménager de manière conviviale le centre du hameau en y intégrant le prolongement du chemin de fer (CFS) visant la dynamisation du secteur touristique en collaboration avec le Centre d'Interprétation de la Pierre (CIP)**

Pourquoi ? Projet déjà promis comme « subsidiable » par le DR (1^{ère} ODR) mais sujet à blocus du CGT Représenté en 2^{ème} ODR pour éventuel subsidie supplémentaire

⇒ Pour rappel, cette fiche-projet existait déjà dans le PCDR précédent et avait déjà fait l'objet d'une promesse de subsides de la part du DR et du CGT. Mais ce dernier freine encore et toujours la procédure pour la concrétisation de ce projet en exigeant sans cesse de nouveaux détails qui ralentissent son bon aboutissement. Notons qu'au regard de l'inflation, les coûts de ce projet devront certainement être revus à la hausse, ce qui va poser problème par rapport aux engagements budgétaires respectifs du DR et du CGT, et par rapport à la quote-part que devra honorer la Commune.

Sont proposées puis validées par tous en lot 3 :

Autres fiches-projets espérées réalisables à partir de la 6^{ème} année du PCDR validé (donc après validation du PCDR par le Gouvernement wallon), lot de fiches « bonus » en fonction des futures opportunités communales, nécessitant ou non pour leur concrétisation des subsides du Développement rural. Simplifiées en 3 points et ne devant pas présenter de pré-plans ni de pré-estimatifs budgétaires. Notons que le Développement rural se montre généralement souple lorsqu'un projet du lot 3 est susceptible, pour une raison légitime et justifiable, d'être concrétisé avant un projet du lot 1 ou du lot 2.

- **ENTITE, Installer des tours observatoires et des tables d'orientation afin de valoriser le paysage sprimontois et créer, à proximité, un espace de convivialité**

Pourquoi ? Projet(s) parsemé(s) de petite à moyenne envergure, encore non localisé(s) : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade

- **ENTITE, Créer un espace de co-working afin de réduire l'empreinte écologique des travailleurs et/ou indépendants de la région**

Pourquoi ? Projet d'envergure moyenne et encore non localisé : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade

⇒ Cette fiche-projet, après vérification par les agents des PV des Groupes de travail, a bien été évoquée par les citoyens. Initialement trop développée par l'auteur de programme, elle a par contre été résumée à son plus simple appareil, car la hisser à un projet d'envergure aurait d'office posé) la Commune des problèmes de rentabilité

(loyers trop peu élevés que pour assurer les charges d'un bâtiment important) et de candidatures concurrentielles (beaucoup d'appelés pour peu d'élus).

- **ENTITE, Créer des mares au sein d'un espace convivial afin de sensibiliser au maillage écologique**

Pourquoi ? Projet(s) parsemé(s) de petite envergure et encore non localisé(s)

⇒ Mme DELMAL propose que des petites mares soient déjà imaginées en lot 0, sur la placette de Sendrogne par exemple. M. DELVAUX lui répond que cette place, qui se situe à proximité d'un futur lotissement privé, a déjà fait l'objet pour le bien des riverains d'un groupe de travail mené par le GREOVA, en lien avec la fiche-projet relative à Sendrogne, classée en lot 1 (voir *supra*), et qu'en ce lieu public les citoyens ont déjà imaginé une fontaine (plans A3 déjà réalisés à l'image de ce que souhaitent les habitants : 1 espace central, 1 espace convivial du côté droit vers le fond de la place, et une fontaine actionnée par l'eau des ruisseaux locaux du côté gauche de la place. Mme DELMAL salue tout de même ce projet de fontaine, garante de pérennité des oiseaux sur les places publiques. Enfin, pour revenir aux mares, M. DELVAUX rappelle qu'il est toujours préférable d'en concevoir 2 petites l'une à côté de l'autre plutôt qu'une grande, et ce afin de sauver leur écosystème en cas de problème(s) relatif(s) à l'une d'entre elle (refuge dans la 2^{ème}). Mme DELMAL propose également la création d'une mare à l'emplacement suivant : sur le point bas (zone humide) du chemin vicinal 35 (Banneux-Louveigné) qui vient justement d'être réhabilité par la Commune.

- **ENTITE, Faire quelques aménagements et placer des panneaux informatifs au départ des liaisons douces ou à proximité de points stratégiques (dupliquée en lot 0)**

Pourquoi ? Projet(s) parsemé(s) et de petite envergure // lot 0

- **ENTITE, Hisser la Charte de la mobilité vers une campagne de prévention et de sensibilisation à destination de tous les usagers (dupliquée en lot 0)**

Pourquoi ? Projet de sensibilisation essentiellement, de petite envergure // lot 0

- **ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté et/ou le développement durable au sein de l'entité**

Pourquoi ? Projet(s) JOKER, si opportunités communales futures

- **ENTITE, Redynamiser les villages pour y créer un/des espace(s) de convivialité avec des aménagements en faveur du lien social**

Pourquoi ? Projet(s) parsemé(s) de petite à grande envergure, encore non localisé(s) : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade

Récapitulatif : Lot 1 : 4x / Lot 2 : 8x / Lot 3 : 7x

Enfin, M. DEBARSY souhaite comprendre pourquoi certains projets pourtant discutés en groupes de travail (une quarantaine en tout) n'apparaissent plus au sein de cette liste. Mme EVRARD lui répond que la Commune et le GREOVA observent toujours les documents issus de ces consultations citoyennes (GT comme CLDR) avant de dresser cette liste officielle à proposer à la CLDR : en effet, après les GT, certains projets ont parfois fusionné avec d'autres, se sont parfois finalement retrouvés dans le lot 0, ont été considérés comme non éligibles au DR, ou se sont (plus rarement) vus supprimés pour raisons légitimes (toujours précisées dans les comptes-rendus des GT envoyés à tous les participants). Mme EVRARD rappelle en effet qu'il s'agit de

réunions consultatives et que les Communes en ODR gardent dès lors un droit de regard sur la progression ou non des projets qui leur sembleraient inadéquats, inutiles ou impossible à réaliser/gérer.

5. Proposition d'ajout d'une nouvelle fiche-projet relative à Florzé et à la convivialité

Ce point a déjà été abordé *supra* au point 4. dans les fiches-projets proposées et validées en lot 1, page 4, de ce présent PV.

6. Divers

Concernant le projet de la Plaine de jeux de Dolembreux, tout a été précisé *supra* au point 2, page 2, de ce présent PV.

M. KHUAT DUY souhaiterait que la Commune mette à jour publiquement tout ce qui a pu faire /fait actuellement/ va faire l'objet d'avancées en lot 0 (pour rappel : Actions pouvant être concrétisées dès le début de l'ODR (donc avant la validation du PCDR par le Gouvernement wallon) via la mobilisation et/ou le financement communal et citoyen, ne nécessitant pas de subsides de la part du Développement rural). Bien que l'idée soit bonne et la volonté communale d'informer les citoyens présente, M. DELVAUX répond que le lot 0, surtout avant présentation du PCDR au *Pôle d'Aménagement du Territoire* (dossier finalisé qui retranscrit concrètement la liste des « projets du lot 0 »), est toujours sujet actuellement à tout ce qui peut évoluer, tous secteurs confondus, au sein du territoire. Le sujet est donc des plus vastes. La mise à jour régulière d'une telle publication, qui correspondrait à un énorme travail de compilation et de suivi des marchés publics et/ou cahiers de charges, s'avère à priori compliquée à promettre. M. DELVAUX rappelle en outre que ces avancées, quand il est légitime de les annoncer, sont déjà relayées au mieux au sein du site communal *Sprimont.be*, ou encore du *Bulletin info* bi-mensuel distribué dans les boîtes aux lettres. Ce dernier ne manque en effet pas dès que faire se peut de saluer le travail des équipes communales.

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE SPRIMONT

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

PV de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
Le 22 juin 2022 à 20h00 (AC Sprimont – 20h)

Membres de la CLDR : présents (P), absents (A), excusés (E) ou donnée incomplète (X)

Président			
P	Luc DELVAUX	A	Pascale UMMELS
Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Luc BOZET	A	Emmanuel GATHY
E	Laure MALHERBE	E	Daniel COLIENNE
P	Hubert BROERS	A	Michel BEAUFAYS
Citoyens membres			
Effectifs		Suppléants	
A	Claude ANCIEN	P	Bruno KHUAT DUY
A	Dimitri BAILLIEN	A	Yvon CROSSET
A	Nicolas CAHAY	P	Pierre DYKMANS
P	Alfred DEBARSY	E	Marie-Françoise JACOT
E	Christiane DELMAL	E	Sylvie VERPOORTEN
A	Raphaël DEPOSSON	A	Patrick BROCHARD
A	Anne DUMOULIN	E	Alain HENRY de HASSONVILLE
E	Julie BOUCHAT	A	Yvette SEPULCHRE
A	Sylvie HILGERS	P	Pierre DUCHATELET
A	Christine JAMINON	A	Philippe UBAGHS
A	Willy LEGROS	A	Marc DUCHENE
P	Alphonse PIQUERAY	E	Didier THONON
Employée administrative référent PCDR			
P	Lola DEMBLON		
Agents PCDR du GREOVA			
P	Alix EVRARD		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 02 février 2022 ;
2. Priorisation des fiches-projets au sein des lots 1, 2 et 3 ;
3. Divers.

Déroulement de la réunion

M. DELVAUX ouvre la réunion et salue les quelques membres présents. Au regard du quorum non atteint, et bien que le ROI de la CLDR de Sprimont permette que les décisions puissent être prises en nombre restreint, il s'agira tout de même par la suite d'envoyer ce présent PV à tous par courriel afin de récolter les éventuelles remarques des absents et/ou excusés et de ratifier la priorisation des fiches faisant l'objet de cette réunion.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de la CLDR (02/02/2022)

M. BROERS choisit l'abstention quant à la validation de ce dernier PV. En cause : son offusquement quant au caractère « consultatif » de la CLDR, impliquant dès lors un droit de regard pour la Commune via une possibilité de relire (c'est-à-dire corriger, annoter et valider avant envoi à tous) les PV de CLDR.

Après ré-explication et bien que le GREOVA justifie qu'il n'en est rien car toutes les Communes en ODR fonctionnent ainsi (CLDR signifiant pour rappel « Commission Consultative de Développement Rural »), M. BROERS considère encore qu'il s'agit d'un manque de neutralité de la part des agents du GREOVA, qu'il juge erronément « sous pression » communale.

Pour rappel, les agents du GREOVA (Mmes LACASSE, NOËL et EVRARD) trouvent opportun, pour la bonne progression des projets et de l'ODR en général en toute connaissance de causes, de faire relire les PV et comptes-rendus des GT par l'autorité communale (le Bourgmestre étant de surcroît, ici à Sprimont, le Président de la CLDR) car il ne s'agit pas d'agents communaux au courant de tout ce qui se trame au sein des 8 communes qu'ils accompagnent et que ces relectures par les Communes leur permettent :

- 1. De corriger les informations éventuellement mal perçues (elles émanent en effet souvent des citoyens), relatives par exemple à des projets ou démarches administratives bloqués ou en cours, à des lieux-dits, à des points relatifs aux cadastre, CODT ou plan de secteur, etc. ;
- 2. De prendre connaissance des projets identiques ayant déjà été réalisés, étant déjà en cours de réalisation, compromis ou irréalisables, ou ayant été réalisés mais n'ayant pas fonctionné dans le passé pour des raisons légitimes susceptibles de réapparaître.

Tous les autres membres présents valident ce PV, moyennant la prise en compte des remarques suivantes :

- Le tableau des présences présente un problème : il ne distingue pas les membres absents, présents ou excusés. La feuille des présences de cette dernière réunion ayant été égarée, Mme EVRARD et la Commune s'engagent à revérifier le mieux possible ces présences. Chaque membre qui ne verrait néanmoins toujours pas son nom apparaître parmi les présents sur le PV corrigé est invité à le communiquer à la Commune ou au GREOVA pour qu'ils puissent procéder au mieux à cette correction.

- M. DEBARSY s'étonne de ne pas voir apparaître son intervention relative à la diminution du nombre de projets discutés en GT par rapport au nombre de fiches-projets proposées au sein des 3 lots, ainsi que de la réponse du GREOVA quant au caractère consultatif des GT et de la CLDR. Mme EVRARD s'engage dès lors à rajouter le paragraphe suivant à cet effet :

« M. DEBARSY souhaite comprendre pourquoi certains projets pourtant discutés en groupes de travail (une quarantaine en tout) n'apparaissent plus au sein de cette liste. Mme EVRARD lui répond que la Commune et le GREOVA observent toujours les documents issus de ces consultations citoyennes (GT comme CLDR) avant de dresser cette liste officielle à proposer à la CLDR : en effet, après les GT, certains projets ont parfois fusionné avec d'autres, se sont parfois finalement retrouvés dans le lot 0, ont été considérés comme non éligibles au DR, ou se sont (plus rarement) vus supprimés pour raisons légitimes (toujours précisées dans les comptes-rendus des GT envoyés à tous les participants). Mme EVRARD rappelle en effet qu'il s'agit de réunions consultatives et que les Communes en ODR gardent dès lors un droit de regard sur la progression ou non des projets qui leur sembleraient inadéquats, inutiles ou impossible à réaliser/gérer. »

2. Priorisation des fiches-projets au sein des lots 1, 2 et 3

Bien que tout soit encore modifiable par la CLDR, les agents du GREOVA soumettent aux membres une suggestion de priorisation des fiches-projets au sein de chaque lot. Cette dernière repose sur le ressenti des agents lors des GT en termes de *desideratae* citoyens, sur l'urgence se faisant déjà sentir quant à certains projets, ainsi que sur le caractère peu ou très éligible des projets par le SPW *Direction du Développement rural* (qui sera pour rappel le principal pouvoir subsidiant de ces projets pendant 10 ans).

Mme EVRARD rappelle que malgré cette priorisation, à l'exception de la fiche 1.1 qui sera celle à activer en premier auprès du DR (à présenter d'ailleurs en même temps que la défense du PCDR devant le *Pôle d'Aménagement du Territoire*), le DR se montre généralement souple, au cours des 10 années du PCDR, lorsqu'une opportunité ou une raison légitime pousse la Commune et sa CLDR à vouloir activer une fiche hiérarchisée en fin de liste plutôt qu'une autre classée au début. Il en va d'ailleurs de même pour l'activation d'une fiche du lot 2 (ou 3) par exemple, avant une fiche du lot 1 (ou 2). Rappelons aussi qu'il serait, de toutes façons, difficile financièrement pour une Commune de pouvoir assumer sur 3 ans (l'échéance sur 10 ans, prévue trop abstraitement par le DR, pour la réalisation des fiches du lot 1) toutes les quotes-parts communales relatives aux projets classés en lot 1 (car pour rappel il s'agit souvent des projets les plus onéreux).

Le tableau ci-dessous reprend cette suggestion de priorisation, ainsi que les remarques et demandes de modifications des membres de cette CLDR.

Remarque : les remarques ou questionnements digressifs ou hors sujet sont par contre donnés à lire, lorsqu'ils concernent la Ruralité, au point 4 *Divers* de ce PV.

Fiche-projet	Pré-priorisation (suggestion GREOVA)	Justification du choix du lot <ul style="list-style-type: none"> Justification de la hiérarchisation au sein du lot + Subsidés allouables par le DR dans le futur selon la nature du projet	Priorisation finale de la CLDR
LOT 1			
FP08 : BANNEUX, Rénover énergétiquement la Maison des Jeunes et aménager des infrastructures conviviales à l'arrière du bâtiment	1	Projet de grande envergure + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade <ul style="list-style-type: none"> Comité motivé Nécessité et urgence par rapport aux normes Jeunesse/convivialité Max. 60% : 510 000 / total 850 000 € si Energie (Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si Espace convivial) ⇒ CLDR : Accord sur l'urgence ; beaucoup de jeunes sont concernés au sein de ce lieu encadré par des animatrices à mi-temps ; rien n'y a en effet évolué depuis des années.	1
FP10 : SENDROGNE, Créer une zone de convivialité au cœur du village	2	Projet de grande envergure déjà travaillé avec la Commune et les citoyens + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires déjà amorcés par un bureau d'études <ul style="list-style-type: none"> Comité de quartier impliqué Intervention d'un promoteur privé (+ de moyens) Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si Espace convivial (sans voiture) Max. 60% : 300 000 / total 500 000 € si Espace public avec voitures ⇒ CLDR : Les pourtours et le centre de la place sont les parties qui ne sont pas prises en charge par le promoteur privé déjà en charge des lieux ; elles peuvent donc incomber au DR pour compléter ce beau projet déjà amorcé par ce promoteur (dans le cadre de 2 lotissements voisins) et par le Comité des 3 villages.	2
FP19 : FLORZE, Remplacer l'actuelle salle de village la Renaissance par un véritable espace convivial à destination de tous les citoyens	3	Projet d'envergure moyenne, mais cas urgent et localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade <ul style="list-style-type: none"> Espace fédérateur Salle insalubre : urgence Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : Espace convivial ⇒ CLDR : Accord sur l'urgence de ce bâtiment qui n'est désormais plus du	3

		<p>tout aux normes (inexploitable). Explication communale quant à la difficulté technique comme budgétaire de le rénover, d'où l'idée de l'abattre pour y créer une zone extérieure avec préau.</p>	
<p>FP12 : GOMZE-ANDOUMONT, Créer une zone de convivialité à proximité de la salle de village du Tilleul</p>	<p>4</p>	<p>Projet de grande envergure + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle déjà très prisée et fonctionnelle (pas d'urgence) <p>Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : Espace convivial</p> <p>⇒ CLDR : Salle louée au moins 10 à 15 fois par mois (entre 200 et 250 €) et gérée par une asbl. Cette dernière n'apportera aucun fond malgré les rentrées générées par les locations régulières : en effet la salle n'est pas louée très cher et seuls les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, nettoyage ...) sont couverts par les rentrées. Malgré cet aspect très fréquenté (il n'existe en effet pas d'autre salle citoyenne dans la vallée de la Vesdre), cette salle a néanmoins elle aussi subi les déboires financiers liés à la pandémie covid-19. C'est la seule salle fonctionnelle parmi les 3 faisant l'objet du lot 1 : en 4^e place donc, car moins de carences donc d'urgence.</p> <p>Toujours en lien avec l'aspect convivial à développer à proximité de Dolembreux, où il existe peu de terrains communaux disponibles, M. KHUAT DUY demande si, à l'instar de la ZACC d'Andoumont (qui a pu bénéficier d'un changement au plan de secteur), une petite partie de la ZACC de Dolembreux ne pourrait pas servir à la création d'une plaine de jeux/espace communautaire (accessible non pas seulement à l'école comme c'est déjà le cas avec l'unique aire de jeux, mais à tout le village). Il s'avère qu'aujourd'hui que le Ministre Willy BORSUS refuse de céder la « réserve » que représente</p>	<p>4</p>

		<p>une ZACC lorsque la Commune concernée dispose encore d'un potentiel urbanistique d'habitat. M. KHUAT DUY précise qu'il s'agirait ici non pas d'habitat mais d'un petit espace communautaire utile à l'arrière de l'école de Dolembreux. M. DELVAUX rajoute que si les citoyens de Dolembreux sont en effet demandeurs de ce genre d'espace, beaucoup craignant les nuisances se sont aussi malheureusement montrés réticents à ce qu'un tel lieu soit aménagé juste à côté de chez eux : difficile dès lors de concrétiser ce projet dans le quartier, si ce n'est en effet dans une petite partie de cette ZACC, ce qui n'est pas gagné. M. DELVAUX propose néanmoins d'interroger le Ministre BORSUS à ce sujet. Il va aussi vérifier auprès de l'urbanisme qui s'était à l'époque occupé de l'extension du 1^{er} périmètre de l'école de Dolembreux.</p> <p>Mme EVRARD rajoute que ce genre de projet localisé pourrait tout à fait trouver au cours des 10 ans du PCDR concrétisation dans la fiche 3.4 ou 3.8 si un terrain privé venait à être mis en vente et ainsi pouvoir devenir communal à proximité.</p>	
--	--	--	--

LOT 2			
<p>FP11 : TULTAY, Rénover le parcours vitae et y aménager un espace convivial</p> <p>⇒ Nouvel intitulé proposé : Réaménager le site du Tultay dans son entièreté, y amener plus de convivialité et multiplier ses accès dans une optique de développement de la mobilité douce (dupliquée en lot 0)</p>	<p>1</p>	<p>Projet d'envergure moyenne incombant en partie à <i>Infrasports (part du DR = petite partie du projet, donc petit subsidé)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> FP en LOT 0 en cours, il semble adéquat de poursuivre assez rapidement avec la suite de l'aménagement du site <p><i>Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si Espace convivial</i></p> <p><i>Max. 80% : 680 000 / total 850 000 € si Mobilité douce</i></p> <p>⇒ CLDR : Bien que l'intitulé change et se précise en faveur d'une éligibilité par le DR, le périmètre concerné est toujours celui du parcours vitae. La Commune a déjà procédé à des améliorations au sein du site très complet du Tultay mais souhaiterait encore développer ses liens avec les clubs de sport des alentours</p>	<p>1</p>
<p>FP03 : ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, Pallier le manque de liaisons douces et les chaînons manquants identifiés afin d'améliorer le réseau cyclable et de renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines</p>	<p>2</p>	<p>Projet transcommunal d'envergure à mener parallèlement avec d'autres communes limitrophes où une ODR est aussi en amorce (pas encore d'échanges)</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement de la mobilité douce +++ : projet transcommunal d'envergure à mener parallèlement avec d'autres communes limitrophes <p><i>Max. 80% : 680 000 / total 850 000€ si communal : Mobilité douce</i></p> <p><i>Max. 90% : 765 000 / total 850 000€ si transcommunal : Mobilité douce</i></p> <p>⇒ CLDR : Intitulé volontairement laissé vague et actuellement impossible à préciser. Projet particulièrement salué par le CLDR. Bien que ce projet ne soit pas classé en 1^{ère} position du lot 2, Mme EVRARD s'empresse de préciser que la mobilité douce est une des catégories de projet les plus subsidiées par le DR et que la Commune pourra à l'avenir la préciser opportunément pour s'en servir de manière concomitante avec des subsides qui pourront être prochainement alloués à la Commune dans le cadre de fréquents appels à projets en faveur de la mobilité douce.</p>	<p>2</p>

<p>PF09 : LOUVEIGNE, Aménager partiellement la place des Combattants afin d’y amener de la convivialité</p>	<p>3</p>	<p>Projet d’envergure moyenne car petit espace à aménager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de convivialité : place traversée par une voirie <p>Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si <i>Espace convivial</i> (sans voitures) Max. 60% : 300 000 / total 500 000 € si <i>Espace public avec voitures</i></p> <p>⇒ CLDR : Il s’agit surtout d’une demande de la part des riverains et ne concernant que les bords de la place, le centre de cette dernière devant préserver son rôle de parking (assise d’ailleurs rénovée pour au moins 20 ans). Il ne s’agirait donc que de petits aménagements superficiels pour une minorité de citoyens. Tous considèrent dès lors que cette fiche est secondaire par rapport à celle qui suit, d’où un changement quant à la priorisation suggérée.</p>	<p>4</p>
<p>FP04 : BANNEUX, Doter le lieu de pèlerinage historique et emblématique d’un véritable musée du sanctuaire marial et de nouveaux espaces citoyens et socioculturels</p>	<p>4</p>	<p>Projet de moyenne à grande envergure, mais dont la zone vient déjà de bénéficier de nouveaux aménagements récemment</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lieu populaire • Installation de la « Bouticlerie » (incl. Club de billard et de vélo) et nouveau resto à proximité <p>Max. 80% : 680 000/ total 850 000 € : <i>Bâtiment de services</i></p> <p>⇒ CLDR : C’est un fait, le tourisme religieux, bien qu’il existe encore à Banneux, pique du nez (bien que tourisme pèlerin avant covid-19 : entre 300 000 et 400 000 visiteurs par an). Ce n’est néanmoins pas une raison de délaissé le site marial, beau et agréable. Un tel projet permettrait de doter le site emblématique d’une autre vocation : moins religieuse, mais plus citoyenne et patrimoniale. Ce nouveau lieu concernerait un grand nombre de citoyens, et pourront concourir à la réussite de ce projet (re)dynamiseur : l’accessibilité des grands parkings du sanctuaire (mais idéalement à fleurir pour les embellir sans devoir toucher à leur revêtement : à cet effet, subside en</p>	<p>3</p>

		attente pour végétalisation), le nouvel <i>Office du Tourisme</i> de Banneux bientôt terminé, et la nouvelle brasserie qui sera bientôt inaugurée à proximité. Tous considèrent que cette fiche est prioritaire par rapport à la précédente, d'où un changement quant à la priorisation suggérée.	
FP05 : ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Créer une halle polyvalente afin d'y accueillir, entre autres, un commerce partagé en faveur du circuit-court	5	Projet de moyenne à grande envergure mais encore non localisé : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade + Projet éventuellement transcommunal à mener parallèlement avec d'autres communes limitrophes où une ODR est aussi en amorce (pas encore d'échanges) <ul style="list-style-type: none"> • Attrait des Sprimontois pour les produits locaux • Projet encore non localisé Max. 60% : 510 000 / total 850 000 € si Economie (Max. 80% : 680 000 / total 850 000 € si Bâtiment de service) ⇒ CLDR : Pas de remarque.	5
FP07 : SPRIMONT, Créer une zone conviviale à l'arrière du Foyer culturel afin de rassembler les citoyens et d'y amener de la biodiversité	6	Projet d'envergure moyenne <ul style="list-style-type: none"> • Motivation du Foyer culturel à dispenser d'un espace ludique et convivial qui servira également aux habitants des logements à appartements Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : Espace convivial OU Biodiversité ⇒ CLDR : La difficulté de cette réalisation réside dans ce petit bout de terrain privé (passage) à acquérir par la Commune afin de pouvoir s'y rendre par l'arrière sans devoir traverser à pied le <i>Foyer culturel</i> . Cette demande émanant davantage du personnel du <i>Foyer culturel</i> plutôt que des citoyens des GT, la CLDR ne la considère pas comme prioritaire.	6
FP02 : BANNEUX, Créer à proximité d'une zone conviviale et intergénérationnelle un espace sportif extérieur et une piste d'initiation à l'athlétisme destinés aux enfants	7	Projet d'envergure moyenne dont la concrétisation incomberait majoritairement à <i>Infrasports</i> (part du DR = petite partie du projet, donc petit subside <ul style="list-style-type: none"> • Subsidés incombant majoritairement à <i>Infrasports</i> : mal engagé Infrasports ?	7

		<p>Dr : Partiellement slmt : Max.80% : 400 000/ total 500 000 € : Espace convivial</p> <p>⇒ CLDR : Projet non prioritaire car incombant davantage à Infrasports. Actuellement le petit groupe d'athlétisme sprimontois doit se retrouver à Aywaille faute de lieu en sa faveur sur le sol communal. Ici il s'agit surtout de créer, comme à Chaudfontaine sur l'ancien site du hockey, un lieu pour les enfants : piste de 200 m max. avec zones distinctes pour sauts et longueurs.</p>	
<p>FP14 : DAMRÉ, Aménager de manière conviviale le centre du hameau en y intégrant le prolongement du chemin de fer (CFS) visant la dynamisation du secteur touristique en collaboration avec le Centre d'Interprétation de la Pierre (CIP)</p>	<p>8</p>	<p>Projet déjà promis comme « subsidiable » par le DR (1^{ère} ODR) et anciennement par le CGT, mais récemment sujet au revers du CGT : refus de subsidier le projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promesse de subsides du CGT non tenue <p>CGT: refus du subside envisagé lors de l'ODR 1 Dr : Partiellement slmt : Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : Espace convivial → Quid dès lors ?</p> <p>⇒ CLDR : Monsieur DYKMANS, qui représente le CFS, fait remarquer à Mme EVRARD l'incorrection des arguments trop brièvement rapportés sur le document de travail utilisé en séance et préparé par le GREOVA, justifiant le récent refus de subside du CGT:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. « <i>Comité vieillissant</i> » : terme inélégant car encore très actif et doté de forces vives comme en atteste la récente création du musée du CFS ; 2. et « <i>Pas de liaison entre CFS et CIP prévue</i> » : note totalement inexacte car un vieux bus se charge de véhiculer les visiteurs entre les deux lieux depuis 1987 !. <p>Mme EVRARD, qui reconnaît la motivation soutenue des bénévoles du CFS depuis des années, regrette la maladresse du GREOVA et tente néanmoins en guise d'excuses de justifier ces annotations : l'idée était de préciser pour les membres les récentes motivations du CGT venant de refuser sa participation au projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il s'agit d'une attraction touristique et d'un musée gérés par des bénévoles et non par 	<p>8</p>

		<p>une RCA ou par des employés, ce qui ne résonne pas pour le CGT avec une promesse de pérennité ;</p> <p>2. La note « <i>Pas de liaison entre CFS et CIP prévue</i> » induisait l'absence de liaison « ferroviaire » entre les deux lieux et pas d'une liaison « tout court ».</p> <p>!! M. DYKMANS souhaiterait néanmoins savoir ce qu'il advient dès lors de la promesse de subside du DR datant du précédent PCDR (Ministre COLLIN) en faveur de ce projet. Sera-t-il encore allouable si le CGT se retire (irréalisable comme initialement prévu faute de budget communal suffisant à cet effet), au moins pour améliorer le point de départ de la ligne (avec idéalement une toilette) ?</p> <p>⇒ Suite au Comité d'accompagnement du GREOVA qui s'est tenu le 23 juin après de la DDR, bonne nouvelle : le DR attend une réaction rapide de la part de la CLDR, du CFS et de la Commune afin de voir avec eux ce qu'il est tout de même possible de faire en ces lieux avec le subside escompté. Le GREOVA ne manquera pas de prévoir une réunion à cet effet dès la rentrée de septembre 2022.</p> <p>M. DYKMANS a par contre appris qu'un dossier de candidature du CFS, relatif à la demande de restauration d'une locomotive à vapeur, avait été accepté.</p>	
LOT 3			
<p>FP13 : ENTITE, Créer des mares au sein d'un espace convivial afin de sensibiliser au maillage écologique</p>	1	<p>Projet(s) parsemé(s) de petite envergure et encore non localisé(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> • FP en LOT 0 en cours, il semble adéquat de poursuivre assez rapidement avec la suite de l'aménagement du site <p>Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : Biodiversité</p> <p>⇒ CLDR : Le <i>Plan Climat</i> de la Commune travaille déjà à ce genre de réalisations peu onéreuses, comme en atteste la récente mare avec son</p>	1

		<p>arbre renversé créée le long du <i>Chemin vicinal 35</i>. Les citoyens saluent les nombreuses cigognes qui sont attirées ou de passage à Sprimont.</p>	
<p>FP06 : ENTITE, Créer un espace de co-working afin de réduire l'empreinte écologique des travailleurs et/ou indépendants de la région</p>	2	<p>Projet d'envergure moyenne et encore non localisé : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet encore non localisé <p>Max. 60% : 510 000 / total 850 000 € : Economie</p> <p>⇒ CLDR : M. DUCHATELET propose qu'un tel espace puisse aussi être créé dans les locaux de la salle <i>Saint Martin</i> qu'il représente. Cette salle cherche actuellement à diversifier ses activités. L'ASBL Saint-Martin ne souhaite plus reconstruire la salle à la taille qu'elle avait, avant l'incendie. Vu les coûts de construction très élevés et le manque de bénévoles, ce n'est plus possible.</p>	2
<p>FP15 : ENTITE, Faire quelques aménagements et placer des panneaux informatifs au départ des liaisons douces ou à proximité de points stratégiques (dupliquée en lot 0)</p>	3	<p>Projet(s) parsemé(s) et de petite envergure // lot 0</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans l'optique d'un développement de la mobilité douce (FP03 du LOT2), il paraît judicieux de mettre aussi cette FP en priorité <p>Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si Espace convivial</p> <p>Max. 80% : 680 000 / total 850 000 € si Mobilité douce</p> <p>⇒ CLDR : concerne plus l'OT que le DR (implique un subside du CGT)</p>	3
<p>FP18 : ENTITE, Redynamiser les villages en y créant un/des espace(s) de convivialité avec des aménagements en faveur du lien social</p>	4	<p>Projet(s) parsemé(s) de petite à grande envergure, encore non localisé(s) : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande vive des Sprimontois pour plus d'espaces conviviaux <p>Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si Espace convivial (sans voitures)</p> <p>Max. 60% : 300 000 / total 500 000 € si Espace public avec voitures</p> <p>⇒ CLDR : Il est demandé, en plus du parcours vitae du Tultay et de la place du Vieux bac de Sprimont, que les villages de Banneux et de Dolembreux soient bien mentionnés</p>	4

		dans le descriptif des lieux potentiels concernés par cette fiche, présentée de manière volontairement large à ce stade.	
FP20 : ENTITE, Créer un espace intergénérationnel ludique	5	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle proposition communale : change d'une simple plaine de jeux • Projet très large • À définir selon les opportunités <p>Max. 80% : 680 000 / total 850 000 € : Bâtiment de service ? ⇒ CLDR : Pas de remarque.</p>	5
FP16 : ENTITE, Hisser la Charte de la mobilité vers une campagne de prévention et de sensibilisation à destination de tous les usagers (dupliquée en lot 0)	6	<p>Projet de sensibilisation essentiellement, de petite envergure // lot 0</p> <ul style="list-style-type: none"> • Charte déjà développée en LOT 0 • Actions encore non définies <p>Max. 80% : 200 000 / total 250 000 € : Prestations stratégique ? ⇒ CLDR : La charte de la ruralité a été récemment finalisée et est enfin consultable.</p>	6
FP01 : ENTITE, Installer des tours observatoires et des tables d'orientation afin de valoriser le paysage sprimontois et créer, à proximité, un espace de convivialité	7	<p>Projet(s) parsemé(s) de petite à moyenne envergure, encore non localisé(s) : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet(s) parsemé(s) de petite à moyenne envergure, encore non localisé(s) : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade <p>Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : Espace convivial OU Environnement ⇒ CLDR : Pas de remarque.</p>	7
FP17 : ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté et/ou le développement durable au sein de l'entité	8	<p>Projet(s) JOKER, si opportunités communales futures</p> <ul style="list-style-type: none"> • FP très large, pas encore de localisation • Projet(s) JOKER, si opportunités communales futures <p>Max. 60% : 150 000/ total 250 000 € si Terrain nu Max. 60% : 300 000/ total 500 000 € si Terrain bâti ⇒ CLDR : Pas de remarque.</p>	8

3. Divers

- Afin de cerner si les projets du lot 1 pourraient être tous concrétisés sur 10 ans, et après avoir pris connaissance des récents changements importants du DR en termes de financement des

projets des PCDR (nouvelle circulaire ministérielle du DR de 2020), plusieurs membres de la CLDR souhaitent savoir comment s'appliquera au cours des 10 ans du nouveau PCDR la répartition budgétaire du DR entre les Communes concernées par un PCDR. Mme EVRARD répond qu'aux derniers dires de la Direction du DR, la Ministre Céline TELLIER envisagerait à l'avenir de rendre plus équitables les sommes totales allouées aux différentes Communes au cours de leur ODR respective. Ceci nécessite cependant la condition la logique que ces Communes en PCDR se montrent pro-actives durant les 10 ans de leur PCDR pour la concrétisation de ce dernier (celles qui ne demandent rien ou peu n'auront forcément rien ou se verront peu subsidiées) ; il arrive néanmoins que ce soit le cas lorsque les Communes ne peuvent pas honorer les quotes-parts communales des projets, même lorsqu'un subside du DR est possible.

- M. BROERS souhaite savoir si la ZACC d'Andoumont ayant bénéficié d'un changement au plan de secteur est déjà devenue officiellement une zone d'habitat et le cas échéant si des permis de bâtir y sont déjà en cours. M. DELVAUX lui répond qu'une partie de cette ZACC est affectée définitivement en zone agricole en compensation d'une même surface reprise dans l'extension du zoning de Damré et une autre partie en zone d'habitat, mais qu'aucun dossier n'a vraiment été déposé et que la Commune a déjà émis plusieurs refus suite à certaines demandes relatives à des zones d'implantation.
- M. BROERS souhaite savoir ce qu'il en est de la voie douce prévue entre Louveigné et Banneux ; M. DELVAUX lui répond qu'elle sera asphaltée pour la rendre praticable pour différents usagers (piétons, cyclistes, poussettes ...). La demande de permis d'Urbanisme est en cours.
- Il est demandé si les travaux de l'*esplanade* de Banneux sont désormais terminés. C'est bien le cas et les membres qui l'ont vue terminée saluent cette rénovation. Le *Conseil Communal des Enfants* vient d'ailleurs de faire une demande quant à la prochaine installation de grands pions à faire bouger sur un échiquier géant à dessiner au sol, afin que les enfants puissent y jouer aux *Dames* en grandeur nature.
- Toujours concernant Banneux, la CLDR souhaite savoir ce qu'il en est du projet de création d'un grand parking du côté de l'*avenue Paola*. Il se peut que le coût important de ce parking fasse finalement l'objet d'un partenariat public/privé, ce qui impliquerait dès lors un parking payant (analyse du projet en cours). Une telle réalisation ferait néanmoins éclater l'accotement présent tout autour.
- M. BROERS mentionne que lors d'une réunion citoyenne du *Mouvement Citoyen de Sprimont*, les habitants du vieux village de Banneux se sont montrés désireux de conserver la surface de leur parking, mais y voir un peu plus de verdure et de fleurs, et moins de camionneurs (non locaux de surcroît). Ces derniers, bien qu'ils soient régulièrement invités par la Police à se garer le long de l'*avenue Paola* (lieu de parage qui leur occasionne malheureusement des dégradations fréquentes sur leur véhicule), ont en effet une fâcheuse tendance à y retourner, et leurs manœuvres nocturnes et matinales au sein du parking gênent les villageois.
- M. BROERS propose que les panneaux *Covoit Stop*, devenus inutiles suite à la chute du concept en désuétude depuis que sa gestion a été reprise par le *Province de Liège*, soient remplacés par des panneaux plus sympathiques : un message relatif à la mobilité par exemple, ou à l'environnement, ou encore un QR code à scanner menant à la consultation de la *Charte de la Mobilité*.

- M. KHUAT DUY demande à la Commune et au GREOVA que la date des prochaines CLDR puisse être désormais communiquée plus tôt par courriel aux membres, et ce même avant l'envoi de l'ordre de jour, afin de pouvoir s'organiser au mieux et honorer les prochaines CLDR de sa présence. Au regard du trop peu de membres présents en cette réunion, l'idée semble opportune.

- La société *Hydrogaz* qui s'est installée sans autorisation communale à proximité de la *salle saint Martin* a été sommée par le responsable qui la représente ici, Monsieur DUCHATELET, de quitter les lieux avant le 30 juin.